

# Formulaire de description du poste

Fonctionnaire associé chargé de la réception des enquêtes fait partie du Service des enquêtes du Bureau de l'Inspecteur général (IGO)

# 1. Cadre organisationnel et relations de travail

Le fonctionnaire associé chargé de la réception des enquêtes fait partie du Service des enquêtes du Bureau de l'Inspecteur général (IGO). Pendant la première année de l'affectation, le titulaire du poste sera affecté au Service des enquêtes à Genève, en Suisse. Pendant la deuxième année de l'affectation, le lieu d'affectation sera Bangkok, en Thaïlande. Le titulaire du poste rejoindra l'Unité d'investigation et rendra compte à un Investigation Intake Officer ou au chef de l'Unité d'investigation et travaillera au sein d'une équipe sur les plaintes pour mauvaise conduite qui lui seront assignées par le chef de l'Unité. Le fonctionnaire associé chargé de la réception des enquêtes est en contact avec le personnel du HCR, ainsi qu'avec le personnel d'autres organisations, de gouvernements, d'ONG et de bénéficiaires du HCR.

L'objectif ultime de l'IGO est de soutenir la gestion efficace, efficiente et responsable des opérations du HCR et de jouer un rôle positif dans le maintien d'un environnement d'intégrité au sein du HCR en contribuant au maintien des normes les plus élevées de conduite personnelle et professionnelle par le personnel du HCR et toute personne/entité ayant une relation contractuelle avec le HCR, comme indiqué dans le mandat de l'IGO.

Le Service d'Investigation, travaillant sous l'autorité de l'Inspecteur Général, a la responsabilité de mener des enquêtes sur des fautes éventuelles au sein du HCR de manière opportune et appropriée et que les conclusions soient transmises à l'Inspecteur Général.

Le fonctionnaire associé chargé de la réception des enquêtes participe à l'évaluation des plaintes reçues par le Bureau de l'Inspecteur général, recueille et analyse les informations préliminaires et/ou les preuves provenant des sources disponibles, et participe à l'émission de recommandations à l'attention du Chef de service (Enquêtes) quant à l'opportunité de passer à une enquête formelle pour une plainte donnée. Si nécessaire, l'agent adjoint chargé de l'accueil des enquêtes peut également contribuer à l'enquête sur des cas d'inconduite présumée en établissant les faits sur la base des preuves recueillies auprès des sources disponibles, conformément aux instructions du chef de service (enquêtes).

Le titulaire peut travailler de manière indépendante et selon les normes les plus élevées d'impartialité et d'intégrité, car les enquêtes peuvent conduire à l'imposition de mesures disciplinaires par le DHR à des membres du personnel. Lorsque le responsable adjoint de l'accueil des enquêtes se voit confier la conduite d'un dossier d'enquête, les responsabilités telles que décrites dans les directives sur les enquêtes du Bureau de l'Inspecteur général et les autres règles pertinentes s'appliquent.

Tous les membres du personnel du HCR sont tenus de s'acquitter de leurs tâches conformément à leur description de poste. Ils le font dans le cadre des pouvoirs qui leur sont délégués, conformément au cadre réglementaire du HCR, qui comprend la Charte des Nations Unies, le Statut et le Règlement du personnel des Nations Unies, les politiques et les instructions administratives du HCR, ainsi que les cadres de responsabilité pertinents. En outre, les membres du personnel sont tenus de s'acquitter de leurs responsabilités d'une manière compatible avec les compétences de base, fonctionnelles, transversales et de gestion, ainsi qu'avec les valeurs fondamentales du HCR que sont le professionnalisme, l'intégrité et le respect de la diversité.

## 2. Attributions

- Soutenir l'évaluation des rapports reçus par le Bureau de l'Inspecteur général sur d'éventuelles fautes au sein du HCR (concernant le personnel du HCR et toute personne/entité ayant un lien contractuel avec le HCR), afin de déterminer si l'ouverture d'une enquête officielle est justifiée.
- Donner la priorité aux cas urgents et mettre en évidence les informations importantes à l'attention du Chef de service (Investigation).
- Transférer pour suivi aux instances appropriées les plaintes qui ne remplissent pas les critères d'ouverture d'une enquête formelle mais qui nécessitent une action supplémentaire.



- Contribuer à la réalisation de l'évaluation initiale des allégations de mauvaise conduite reçues par le Bureau de l'Inspecteur général de manière opportune et efficace et conformément aux procédures opérationnelles standard du Bureau de l'Inspecteur général, aux lignes directrices du Bureau de l'Inspecteur général en matière d'enquête et aux politiques et procédures applicables de l'ONU et du HCR.
- Rassembler et analyser les informations préliminaires et/ou les preuves nécessaires pour mener à bien l'évaluation de chaque plainte. Cela peut inclure des recherches dans les sources disponibles y compris les enregistrements électroniques et les courriels des entretiens avec les plaignants, les témoins potentiels et d'autres personnes d'intérêt, et la liaison avec d'autres sources d'information à l'intérieur et à l'extérieur du HCR.
- Tenir à jour les dossiers électroniques des plaintes pour inconduite et de leur suivi, en enregistrant dans la base de données confidentielle de l'OIG (iSight) les évaluations, les informations disponibles, les recommandations émises et toute action de suivi.
- Participer à l'examen et à l'évaluation des sources d'information, selon les besoins, afin de comprendre le contexte opérationnel et l'environnement potentiel de l'enquête.
- Mener les enquêtes avec sensibilité en garantissant la confidentialité et l'exactitude des éléments de preuve recueillis et l'impartialité des conclusions tirées en coordination et en conformité avec les exigences d'une procédure régulière.
- Soutenir l'évaluation de l'urgence de chaque plainte, en tenant compte des risques pour le personnel et les opérations, et hiérarchiser les évaluations en conséquence. Porter tout risque identifié à l'attention immédiate du chef de service.
- Rédiger des évaluations écrites de chaque plainte, en soulignant clairement les informations disponibles, les contraintes éventuelles prévues dans le processus d'enquête potentiel et les recommandations, à l'attention du chef de service.
- Assurer la liaison avec les différentes unités du HCR, par exemple le DHR, le Bureau de l'éthique, le bien-être du personnel, DIST, FSS, etc.
- Soutenir les membres du personnel sur la manière de signaler une mauvaise conduite et, le cas échéant, sur la manière d'aider à mener des évaluations/enquêtes préliminaires.
- Mener des entretiens pendant le processus d'admission.
- Communiquer avec les parties prenantes externes pour obtenir des informations supplémentaires afin de pouvoir évaluer les plaintes reçues.
- Effectuer d'autres tâches connexes selon les besoins.

## 3. Qualifications minimales

### Éducation et expérience professionnelle

#### Années d'expérience / Niveau de diplôme

Pour P2/NOB - 3 ans d'expérience pertinente avec un diplôme de premier cycle ; ou 2 ans d'expérience pertinente avec un diplôme de deuxième cycle ; ou 1 an d'expérience pertinente avec un diplôme de doctorat.

Domaine(s) d'études

Droit; Droit administratif;

Droit des réfugiés; Droit international; Criminologie; autre domaine

pertinent

(Les domaines d'études marqués d'un astérisque\* sont essentiels).



#### Certificats et/ou licences

spéc	

#### Expérience professionnelle pertinente

#### Essentiel

Expérience des procédures et pratiques d'enquête, y compris la conduite d'enquêtes, de préférence dans le contexte criminel ou administratif. Aptitude à communiquer clairement et efficacement, tant oralement que par écrit, y compris la préparation de rapports clairs et concis. Honnêteté et intégrité au plus haut degré. Débrouillardise, initiative, maturité et jugement.

#### Souhaitable

Familiarité avec le système judiciaire de l'ONU et connaissance du droit de la fonction publique internationale en ce qui concerne les enquêtes et les fautes du personnel.

Compétences fonctionnelles

IG-Enquêtes sur le personnel, enquêtes administratives, civiles, criminelles et/ou sur les fautes professionnelles

IG-Gestion des cas d'enquête

IG-Techniques d'entretien d'enquête

IG-Rapports d'enquête, y compris les rapports de gestion connexes.

(Les compétences fonctionnelles marquées d'un astérisque\* sont essentielles)

**Exigences linguistiques** 

Pour les postes de professionnels internationaux et d'agents de terrain : Connaissance de l'anglais et de la langue de travail de l'ONU du lieu d'affectation si ce n'est pas l'anglais.

Pour les postes d'administrateurs nationaux : Connaissance de l'anglais et de la langue de travail de l'ONU du lieu d'affectation si ce n'est pas l'anglais et la langue locale.

Pour les emplois de service général : Connaissance de l'anglais et/ou de la langue de travail de l'ONU du lieu d'affectation si ce n'est pas l'anglais.

## 4. Compétences requises

Tous les emplois au HCR requièrent six compétences fondamentales et peuvent également nécessiter des compétences managériales et/ou des compétences transversales. Les six compétences de base sont énumérées cidessous.

### Compétences de base

Responsabilité
Communication
Conscience organisationnelle
Travail d'équipe et collaboration
Engagement envers l'apprentissage continu
Orientation client et résultats

### Compétences en matière de gestion



Responsabiliser et instaurer la confiance Jugement et prise de décision

## Compétences interfonctionnelles

Pensée analytique Innovation et créativité Planification et organisation

Tous les membres du personnel du HCR doivent, individuellement et collectivement, contribuer à la création d'un environnement de travail où chacun se sent en sécurité et habilité à accomplir ses tâches. Cela implique de ne pas tolérer l'exploitation et les abus sexuels, le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, le sexisme, l'inégalité des sexes, la discrimination et l'abus de pouvoir.

En tant qu'individus et en tant que cadres, tous doivent être proactifs dans la prévention et la réponse aux comportements inappropriés, soutenir un dialogue continu sur ces questions et s'exprimer et demander des conseils et un soutien aux ressources pertinentes du HCR lorsque ces questions se posent.

Il s'agit d'une description de poste standard pour tous les postes du HCR portant ce titre de poste et ce niveau hiérarchique. Le contexte opérationnel peut contenir des qualifications essentielles et/ou souhaitables supplémentaires liées à l'opération et/ou au poste spécifique. Ces exigences sont incorporées par référence dans la présente description de poste et seront prises en compte lors de la sélection, de la présélection et du choix des candidats.

Annexe – Organigramme du Service des investigations

